



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 juin 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 57

Votants : 66 (dont 9 procurations)

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA (à partir de la délibération n°5 et pour la délibération n°3),
Président.

N° 47

OBJET :

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA (de la délibération n°1 à la n°35 et à partir de la délibération n°40) – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - C. BENOIT (de la délibération n°1 à la n°49 et à partir de la délibération n°52) - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES (de la délibération n°1 à la n°32 et à partir de la délibération n°35) – I. DELUNEL, Vice-Présidents.

**ANIMATION DU
PROJET ALIMENTAIRE
TERRITORIAL**

**PROGRAMME LEADER
2014-2020**

Mmes et MM. F. DUBESSAY – N. RAY (à partir de la délibération n°6) – J. ROIG - J.M. GUERRE (jusqu'à la délibération n°32) – J.P BLANC (de la délibération n°1 à la n°45 et à partir de la délibération n°48) - C. SEGUIN – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE (de la délibération n°1 à la n°8 et à partir de la délibération n°14) – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN – F. HUGUET - P SEMET (de la délibération n°1 à la n°45 et à partir de la délibération n°49) - JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la n°31 et à partir de la délibération n°33) – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – M. CHARASSE – E. GOULFERT - M. GUYOT – J. BLETTERY- M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET – C. MALHURET (jusqu'à la délibération n°54) – E. VOITELLIER (à partir de la délibération n°6) – YJ. BIGNON - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL (jusqu'à la délibération n°44) - S. FONTAINE - MO. COURSOL - JL GUITARD - F. SKVOR - M.J. CONTE – C. LEPRAT, Conseillers Communautaires.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-
Préfecture le :

24 JUIN 2019

Publiée ou notifiée le :

24 JUIN 2019

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. F. SENNEPIN à F. DUBESSAY - J. COGNET à MC. VALLAT - H. DUBOSCQ à B. BAYLAUCQ - JD. BARRAUD à JM. LAZZERINI – C. DUMONT à M. CHARASSE – B. KAJDAN à JL. GUITARD - G. MAQUIN à M. GRELET – MC. STEYER à JJ. MARMOL - JP. SALAT à C. BENOIT - C. POMMERAY à F. SKVOR, Conseillers Communautaires.

Absents représentés par leur suppléant : MM. J. TERRACOL par G. DEPALLE, Vice-Président.

Mme A. CHAPUIS par MA. LAPRUGNE, Conseillère Communautaire.

Absents excusés : P. MONTAGNER - R. MAZAL, Vice-Président.

M. F. MINARD - C. CATARD – F. BOFFETY - W. PASZKUDZKI, Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

.../...

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Vichy Communauté, et notamment la compétence supplémentaire en matière d'agriculture concernant l'étude, l'aménagement, la mise en œuvre et le soutien à l'agriculture du territoire visant à son autonomie alimentaire,

Vu le Plan Climat Energie Territorial (PCET) et son plan d'actions adoptés par le conseil communautaire du 27 février 2014,

Vu l'étude sur le développement de l'agriculture de proximité à la demande du Pays de Vichy Auvergne conduite par la Chambre d'agriculture en 2014 et présentée devant la commission « Aménagement de l'Espace, Développement durable, Transports et Habitat » du 24 novembre 2015,

Vu le projet d'agglomération 2015-2020 adopté par le Conseil communautaire le 18 juin 2015 et son volet autour de l'agriculture et de l'alimentation et actualisé le 28 septembre 2017,

Vu le projet alimentaire territorial (P.A.T.) de Vichy Communauté adopté par délibération n°42 du Conseil communautaire en date du 20 décembre 2017,

Vu le programme LEADER 2014-2020, sous-mesure 19.2 – Aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux,

Vu l'examen par la commission n°2 du 14 mai 2019,

Considérant la nécessité de structurer les filières courtes dans l'objectif d'approvisionner la restauration collective et de valoriser les produits locaux de qualité, respectueux de l'environnement, ainsi que la démarche globale « *Manger mieux, un enjeu local* »,

Considérant la volonté territoriale, en réseau avec ses partenaires agricoles, de favoriser l'accès au foncier agricole des activités en circuits alimentaires de proximité et de qualité et de s'appuyer, notamment, sur une meilleure connaissance du potentiel des petites et moyennes surfaces et de mettre en relation cédants sans transmission et porteurs de projets, dans une démarche expérimentale de parcours vers l'installation,

Considérant la lutte contre le gaspillage alimentaire comme un des moyens de sensibiliser à la démarche territoriale « *Manger mieux, un enjeu local* », en particulier dans les cantines scolaires par une prestation de formation auprès des équipes en cuisine et sur le temps du repas et préalable à l'introduction de produits locaux de qualité, et au développement de l'achat responsable,

Considérant le programme LEADER 2014-2020 à travers l'action « *Renforcer les liens ville-campagne caractéristiques de notre territoire à travers une démarche de développement durable* » assortie d'une aide financière pouvant atteindre 80% et pour laquelle sont inscrits les objectifs tels que :

- sensibiliser les élus et les informer sur les outils permettant la protection du foncier ;

- faciliter l'installation de maraîchers et petits producteurs (développer l'offre) et développer les projets d'approvisionnement local et durable pour la restauration collective ;
- développer l'emploi et les retombées économiques dans les circuits courts....,

Considérant le Contrat Territorial Affluents de l'Allier qui sera signé début juillet, pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois, pour lequel l'Agence de l'Eau Loire Bretagne peut apporter une aide financière en faveur des nouvelles pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, à travers l'action A13-3 « *Structurer la filière d'approvisionnement local* », en lien avec le P.A.T. et à hauteur d'1/4 d'ETP,

Propose au Conseil Communautaire :

- d'approuver le développement de l'animation territoriale du Projet alimentaire, par la lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective, par la création d'1 ETP visant l'animation foncière et la valorisation des produits et producteurs locaux, ainsi que la promotion de la démarche globale « *Manger mieux, un enjeu local* » et dont la dépense globale pour une première année est estimée à 79 000 € HT,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer la notification des marchés de services à intervenir en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire et d'approvisionnement responsable de la restauration collective ; ainsi que tous les actes afférents ou documents nécessaires à la mise en œuvre des actions,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à solliciter les subventions correspondantes auprès des financeurs,
- de décider qu'en cas de non suite aux demandes de subventions, Vichy Communauté s'engage à apporter l'autofinancement correspondant pour que l'action soit réalisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

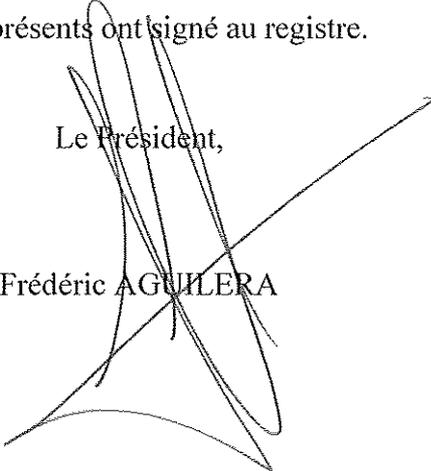
- adopte ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 13 juin 2019.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 47 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 JUIN 2019

Objet de l'acte : - animation du projet alimentaire territorial - programme leader 2014-2020

.....
Date de décision: 13/06/2019

Date de réception de l'accusé 24/06/2019

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 13jui2019_47

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20190613-13jui2019_47-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

.....
Nom du fichier : 47.pdf (99_DE-003-200071363-20190613-13JUI2019_47-DE-1-1_1.pdf)